



Note de réévaluation

REV2005-03

Mise à jour sur la réévaluation de l'agent industriel de préservation du bois pentachlorophenol

La présente note de réévaluation a pour but d'aviser les titulaires d'homologation, les responsables de la réglementation des pesticides et la population canadienne du statut actuel de la réévaluation du pentachlorophénol (également connu sous le nom de PCP) et de trois contaminants du pentachlorophénol, notamment l'hexachlorobenzène, la dioxine et les furanes, produits lors de la fabrication du pentachlorophénol. Le pentachlorophénol est un des trois agents industriels de préservation du bois qui fait l'objet d'une réévaluation au Canada (Avis [A92-02](#), *Réévaluation des agents industriels de préservation du bois*). Le pentachlorophénol ainsi que d'autres agents industriels de préservation du bois (les autres étant la créosote et l'arséniate de cuivre chromaté [ACC]) font l'objet d'une réévaluation coopérative entre l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et la United States Environmental Protection Agency (EPA).

(also available in English)

Le 15 avril 2005

Ce document est publié par la Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6605C
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.pmra-arla.gc.ca
Service de renseignements :
1 800 267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3758

ISBN : 0-662-79673-X (0-662-79674-8)
Numéro de catalogue : H113-5/2005-3F (H113-5/2005-3F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2005

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

L'EPA a publié, afin d'obtenir les commentaires du public, une évaluation préliminaire des risques sanitaires et environnementaux pour trois contaminants du pentachlorophénol, notamment l'hexachlorobenzène, la dioxine et les furanes (numéros de dossiers OPP-2004-0402-0025 à 2004-0402-0038, 30 mars 2005, www.epa.gov/epahome/dockets.htm). Dans le cadre de la réévaluation coopérative du pentachlorophénol, l'ARLA demande à toutes les parties intéressées de consulter le site Web de l'EPA afin d'obtenir de la documentation sur ces évaluations préliminaires des risques ainsi que des directives pour fournir des commentaires. La période de consultation publique sera de 60 jours à compter de la date de publication. Tout commentaire doit être envoyé à l'EPA conformément à ces directives et transmis en copie conforme à l'ARLA.

L'ARLA a travaillé en étroite collaboration avec l'EPA à la réévaluation du pentachlorophénol et de ces contaminants. Le processus de consultation de l'EPA comprend la publication des évaluations préliminaires des risques, afin que les intervenants et le public puissent les commenter avant leur finalisation. L'évaluation préliminaire des risques fait état des évaluations des risques sanitaires et environnementaux. Cependant, il ne s'agit pas d'un document de décision ou d'un document de gestion des risques.

L'ARLA invite et encourage le public ainsi que les parties intéressées à faire part de leurs commentaires sur le document d'évaluation préliminaire des risques de ces contaminants à l'ARLA et à l'EPA. Tous les commentaires seront examinés par l'ARLA et l'EPA après la période de consultation publique et les évaluations des risques seront révisées en conséquence.

L'évaluation préliminaire des risques pour la matière active pentachlorophénol a été publiée à des fins de consultation publique en novembre 2004, tel qu'indiqué dans la note de réévaluation [REV2004-04](#), *Mise à jour sur la réévaluation de l'agent industriel de préservation du bois Pentachlorophénol*. La période de commentaires est maintenant terminée, mais cette évaluation des risques n'a pas encore été complétée.

Les options de gestion et d'atténuation des risques seront élaborées après la publication des évaluations finales des risques des contaminants et de la matière active pentachlorophénol.